



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

• Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....

• Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREIESTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

• Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 1

OBJET : Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté lors de la séance du 26 juin 2014, point n°1.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015, transmis aux Membres de l'assemblée le 14 janvier 2016.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2015 A L'HOPITAL

• **Délégués élus:** 44 • **En exercice :** 44

• **Présents : 33**

M. WOJCIECHOWSKI, Président,
M. RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK,
MM. Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN,
Mme LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. STAUB,
Mme ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. LANG, Mme DOME,
M. TRINKWELL, Mme SANTIN, M. TLEMSANI, Mme PISTER,
Mme STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO,
Mme TIRONI-JOUBERT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER,
Membres Délégués.

• **Absents ayant donné procuration à un membre présent : 10**

M. STEICHEN (Valmont) à Mme WINTER (Valmont)
M. LAURENT (Lachambre) à M. RIST (Lachambre)
M. DREISTADT (L'Hôpital) à M. LANG (L'Hôpital)
M. MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN
Mme AUDIS (Saint-Avoid) à M. TLEMSANI (Saint-Avoid)
M. KIEFFER (Saint-Avoid) à M. SLIWINSKI (Saint-Avoid)
M. STEINER (Saint-Avoid) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avoid)
Mme SALAMONOWSKI (St-Avoid) à Mme STELMASZYK (St-Avoid)
M. THIERCY (Saint-Avoid) à Mme PISTER (Saint-Avoid)
Mme SALAS (Valmont) à M. Frédéric MULLER (Valmont)

• **Absent non excusé : 1**

Mme PIGEOT (Saint-Avoid)



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_01
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	1. approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_01-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	968
<i>nom de original:</i>		
1. approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015..pdf	application/pdf	375520
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	375520
<i>nom de original:</i>		
communaute@paysnaborien.com_20160314_141433.pdf	application/pdf	477392
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_01-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	477392

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 14h15min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 14h20min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 14h20min17s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 14h21min09s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

• Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....

• Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Mâcheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

• Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 2

OBJET : Installation des Conseillers Communautaires de la commune de Valmont.

Rapporteur : M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien

A la suite du décès de Dominique STEICHEN, Maire de la commune de Valmont, une nouvelle consultation électorale s'est déroulée le 28 février 2016 à VALMONT.

M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la CCPN, procède à la désignation des quatre conseillers communautaires élus lors de ce scrutin pour la commune de Valmont dans les proportions fixées par l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-068 du 8 octobre 2013, actant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Naborien, pour la mandature 2014-2020.

Au terme du procès-verbal de cette élection, ont été élus les quatre conseillers communautaires suivants pour la commune de VALMONT :

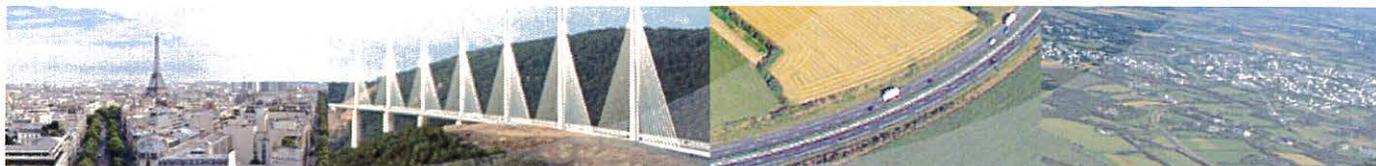
- M. Salvatore COSCARELLA
- Mme Olga KLUCZYK
- M. Frédéric MULLER
- Mme Patricia WINTER

Après avoir donné connaissance de la désignation des conseillers communautaires, M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la CCPN, déclare installé les nouveaux conseillers communautaires de la commune de Valmont, pour la mandature 2014-2020.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_02
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	2. installation des conseillers communautaires de la commune de Valmont.
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_02-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_02-DE-1-1_0.xml	text/xml	849
nom de original:		
2. installation des conseillers communautaires de la commune de Valmont..pdf	application/pdf	584862
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	584862

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 14h17min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 14h20min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 14h20min16s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 14h20min50s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

• Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....

• Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERRY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altwiller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altwiller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

• Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 3

OBJET : Sydeme – Désignation d'un Délégué.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

En date du 24 avril 2014, les membres titulaires représentant la CCPN au Sydeme ont été désignés par le Conseil Communautaire.

Suite au décès de Dominique STEICHEN, Délégué au SYDEME, le Bureau propose le remplacement de celui-ci par M. Jean-Jacques BALLEVRE et le Conseil Communautaire homologue à l'unanimité la désignation des délégués suivants au SYDEME :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Pierre BIES	Gaston ADIER
René STEINER	Michel KIEFFER
Mireille STELMASZYK	Marilyn SALAMONOWSKI
Frédéric MULLER	Claude SCHÄFER
Jean-Jacques BALLEVRE	Gabriel WALKOWIAK

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_03
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	3. sydeme - désignation d'un délégué.
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_03-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	814
nom de original:		
3. sydeme - désignation d'un délégué.pdf	application/pdf	544334
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	544334

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 14h18min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 14h20min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 14h20min30s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 14h21min11s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

- Délégués élus : 44 • En exercice : 43.....
- Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Aitviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Aitviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macherehen) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

- Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 4

OBJET : Versement de subventions à l'association ADIL-EIE.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien a été saisi par l'association ADIL-EIE (Association Départementale d'Information sur le Logement – Espace Info Energie) pour l'octroi d'une subvention, pour les années 2015 et 2016. Cette association intervient sur notre territoire par la tenue de stands sur des événementiels et des salons, dans la presse ou sur des radios locales.

Elle a sollicité pour l'année 2015 une subvention d'un montant de 4 000 € contre 4 223 € les 6 années précédentes, réduction permise grâce à une aide plus importante de l'ADEME.

Pour 2016, le co-financement du Conseil Départemental étant supprimé, l'association a réparti le subventionnement sur les collectivités adhérente en fonction du nombre d'habitant ce qui mène à un montant de 5 483,70 € soit 0,135 € par habitant.

Le Bureau, ayant examiné favorablement ces demandes le 18 février 2016, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité :

- 1) les versements des subventions susvisées pour les actions menées sur le territoire ;
- 2) M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet, étant précisé que ces différentes participations financières seront à inscrire au Budget Primitif 2016, chapitre 65, article 6574.

Pour-extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_04
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	4. versement de subventions à l'association ADIL-EIE.
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_04-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	830
<i>nom de original:</i>		
4. versement de subventions à l'association ADIL-EIE.pdf	application/pdf	608878
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	608878

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 14h19min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 14h28min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 14h28min03s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 14h30min06s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

• Délégués élus : 44 • En exercice : 43.....

• Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREIADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcellette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Aitviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Aitviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macherehen) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcellette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

• Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 5

OBJET : Versement d'une participation financière à différentes associations à caractère culturel, sportif et social.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien a été saisi de différentes requêtes émanant de différentes associations à caractère culturel, social et sportif, qui ont sollicité une participation financière pour l'exercice budgétaire 2016.

Le Bureau a examiné ces différentes requêtes et invite le Conseil Communautaire :

1/ à approuver les participations financières aux organismes suivants :

a. Union Cycliste du Bassin Houiller :

Organisation du tour de la Communauté de Communes du Pays Naborien le 15 mai 2016.

Versement de 4 000 €.

b. NaborRaid :

1^{ère} course extrême de 10 kms en Moselle-Est, composée de 20 obstacles sur un parcours en forêt d'Oderfang.

Versement de 4 000 €.

c. Club Vosgien :

Organisation d'une nouvelle marche intercommunale (3^{ème} édition).
Versement de 2 500 €

d. Antiquité de Moselle-Est:

Organisation du 10^{ème} salon d'antiquités et de faïences anciennes.
Versement de 1 000 €

2/ et donne tous pouvoirs à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son Représentant à l'exécution de la présente délibération et comparaître à la signature de tous documents restant à intervenir entre les parties respectives et notamment les conventions correspondantes, étant précisé que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2016.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_05
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	5. versement d'une participation financière à différentes associations à caractère culturel, sportif et social.
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_05-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	888
nom de original.		
5.versement d'une participation financière à différentes associations à caractère culturel, sportif et social..pdf	application/pdf	621806
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	621806

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 14h22min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 14h28min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 14h28min12s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 14h30min15s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

- Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....
- Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERRY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Aitviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Aitviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

- Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 6

OBJET : Versement transport – Renouvellement d'exonération pour l'Association 'Résidence du Parc' à Carling.

Rapporteur : M. Claude SCHÄFER, Vice-Président.

Par délibération en date du 26 Juin 2014, point n°15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Naborien a décidé d'accorder l'exonération de la Taxe sur le Versement Transport à l'association « Résidence du Parc » à Carling, reconnue d'utilité publique, à but non lucratif et dont l'activité revêt un caractère social, pour une durée de trois années, soit du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2015.

Par courrier en date du 14 Décembre 2015, Madame HEMMER, Directrice de ladite Association a sollicité M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien, pour le renouvellement de l'exonération de la Taxe sur le VT, à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Compte tenu des éléments susvisés, votre Commissions des Transports Urbains et du Réseau Ferré propose d'émettre un avis favorable à la requête de l'association Résidence du Parc à Carling et invite le Conseil Communautaire à :

1) renouveler l'exonération de la Taxe sur le Versement Transport à l'Association Résidence du Parc, à Carling, reconnue d'utilité publique, à but non lucratif et dont l'activité revêt un caractère social, à compter du 1^{er} Janvier 2016;

2) accorder ladite exonération pour trois années supplémentaires, soit respectivement jusqu'au 1^{er} Janvier 2019, étant précisé que la situation du bénéficiaire fera l'objet d'un nouvel examen à cette date ;

3) notifier la présente délibération aux services de l'URSSAF.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_06
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	6. versement transport - renouvellement d'exonération pour l'association Résidence du Parc à Carling.
Classification matières/sous-matières:	8.7
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_06-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	878
nom de original.		
6. versement transport - renouvellement d'exonération pour l'association Résidence du Parc à Carling.pdf	application/pdf	630878
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	630878

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 14h23min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 14h28min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 14h28min14s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 14h30min25s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

• Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....

• Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

• Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 7

OBJET : Transport Urbain – Aide financière aux communes pour le financement du transport scolaire et la prise en charge du transport périscolaire.

Rapporteur : M. Claude SCHÄFER, Vice-Président.

Par délibération n° 9 en date du 13 Décembre 2010, l'Assemblée Communautaire a approuvé le principe de versement d'une aide financière pour les Communes qui organisent et financent des services de Transports Scolaires de moins de 3km et des services de transports périscolaires en direction du Stade Nautique Communautaire.

Cette décision, valable à compter de l'année Scolaire 2010/2011 est arrivée au terme de l'année scolaire 2013/2014.

Les Maires de la Communauté de Communes du Pays Naborien ont sollicité M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien pour le maintien de cette aide financière, aux mêmes conditions, pour la mandature 2014/2020.

La Commission des transports a procédé à l'examen attentif de cette requête et émet un avis favorable pour la prorogation du versement de l'aide financière aux Communes qui organisent et financent des services de Transports Scolaires de moins de 3km et des services de transports périscolaires en direction du stade nautique Communautaire pour l'année scolaire 2014/2015 et 2015/2016, aux conditions suivantes:

- le versement d'un fonds de concours, équivalant à 20% du montant TTC engagé par chacune des Communes qui organisent des services de Transports d'élèves de moins de 3 km, déduction faite des éventuelles recettes liées à la part familiale (cartes de bus par élève);

- la prise en charge totale, à hauteur de 100% du montant TTC engagé par chacune des Communes qui organise des services de transports périscolaires permettant la desserte du Stade nautique Communautaire;

Il est précisé que le versement de cette aide n'interviendra qu'après production de factures acquittées, qui seront à fournir à l'issue de l'année Scolaire et au plus tard avant le 1^{er} septembre 2016.

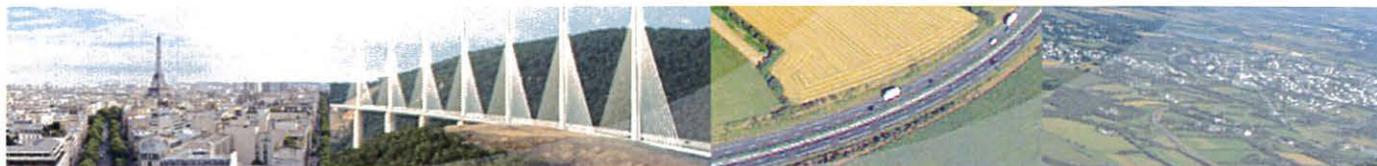
La Commission rappelle qu'il conviendra d'examiner attentivement le renouvellement de cette mesure au-delà de Septembre 2016, considérant la Fusion de la Communauté de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, à intervenir au 1^{er} Janvier 2017, fera passer le nombre de Communes membres à 41 (au lieu de 10 actuellement), ce qui ne sera pas sans incidence au niveau budgétaire.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire :

- 1) autorise la prorogation du Versement d'une aide financière pour les Communes du Pays Naborien qui organisent et financent les transports d'élèves, aux conditions sus mentionnées ;
- 2) habilite M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre étant précisé que l'enveloppe financière afférente est à prévoir au Budget Primitif 2016.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_07
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	7. Transport Urbain - aide financière aux communes pour le financement du transport scolaire et la prise en charge du transport périscolaire.
Classification matières/sous-matières:	8.7
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_07-DE
URL d'archive:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	918
nom de original:		
7. TU - aide financière aux communes pour le financement du transport scolaire et la prise en charge du transport périscolaire.pdf	application/pdf	782750
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	782750

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 14h24min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 14h32min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 14h32min16s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 14h35min18s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

- Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....
- Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altwiller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altwiller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

- Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 8

OBJET : Convention de Financement des Mesures Financières prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la plate-forme Pétrochimique de Carling/Saint-Avold.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président.

Dans le cadre de l'approbation du P.P.R.T. (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de la Plate-Forme Pétrochimique de Carling/Saint-Avold, par arrêté préfectoral n° 2013-DLP-BUPE-297 du 22 octobre 2013, une convention de financement est rendue nécessaire en vue de permettre la mise en œuvre des prescriptions relatives aux mesures d'expropriation ou de délaissement du ou des secteurs concernés par le P.P.R.T. et d'assurer la sécurité des personnes.

En vertu de l'article L.515-19 II et III du code l'environnement, la convention de financement s'articule si nécessaire avec d'une part :

- une convention qui procure les conditions d'aménagement et de gestion des terrains concernés, conclue entre les Collectivités compétentes et les Exploitants ;

et d'autre part :

- une convention qui définit un programme de relogement des occupants des immeubles situés dans le secteur sujet à une expropriation, conclue entre les Collectivités compétentes, les Exploitants et les bailleurs.

Aussi, sur la base du guide P.P.R.T. élaboré par le Ministère en charge de l'Ecologie, 5 (cinq) secteurs de délaissement ont été définis et qui concernent au 1^{er} janvier 2013, les entités suivantes implantés le long de la RN 33 sur le ban de la Ville de Saint-Avold et à proximité immédiate de la Plate-Forme Pétrochimique, soit par ordre de priorité et conformément à l'état parcellaire déterminé lors de l'approbation du PPRT en l'année 2013 et inscrit au Tribunal d'Instance de Sarreguemines comme suit :

- Secteur De 1 : SAINT-AVOLD POIDS LOURDS et GEMAFER/VFLI ;
- Secteur De 2 : HUMMER PLASTIQUES ;
- Secteur De 3 : LORLEV ;
- Secteur De 4 : OUTILLAGE 57 et un bâtiment accolé à celui occupé par OUTILLAGE 57 qui appartient à M. Gilles THOMAS demeurant à Porcelette ;
- Secteur De 5 : GEMAFER/VFLI.

La Ville de Saint-Avold, collectivité acquéreur de ce dispositif opérationnel de maîtrise foncière se réserve la possibilité de recourir à l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) opérateur foncier, afin de procéder à la maîtrise des biens concernés par les mesures foncières.

Le financement des Mesures Foncières comprend les coûts d'acquisition, frais et taxes qui se rapportent à la mise en œuvre de ces mesures.

Le coût total des indemnités (indemnités principales, indemnités de Réemploi et d'éventuelles indemnités dues au titre des évictions industrielles et commerciales), s'élève au montant de 5,8 M € sur la base de l'estimation produite par France Domaine le 20 février 2014.

La participation des PARTIES au financement des Indemnités est répartie suivant le tableau de financement, sous Annexe n°4 et pour laquelle la part de la Communauté de Communes du Pays Naborien est calquée à hauteur de la Contribution Economique Territoriale qu'elle perçoit par les exploitants à l'origine des risques, à hauteur de 29,25%, soit un montant de 1 696 500 € pouvant être sollicité étant précisé qu'une nouvelle évaluation des Domaines est en instance sur demande de M. le Président de la CCPN.

Enfin, le projet de convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les différentes Parties concernées et un Comité ad hoc est créé pour suivre l'exécution de la Convention et composé de membres représentants l'Etat, les collectivités compétentes et les exploitants.

Chaque partie disposera d'un Membre avec voix délibératoire.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Approuver les termes de la Convention de Financement des Mesures Foncières prévues par le Plan de prévention des Risques Technologiques de la Plate-Forme Pétrochimique de Carling/Saint-Avold ;
2. Habilitier M. le Président de la CCPN ou son représentant à comparaître à la signature de la convention de Financement des Mesures Foncières en lui donnant tous pouvoirs à cet effet ;
3. Désigner un membre appelé à siéger au Comité de suivi de l'Exécution des Mesures Foncières ;

4. Prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 et afférents à la participation de la CCPN pour cette Convention de Financement.

Décision du Conseil Communautaire :

Après discussion, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_08
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	8. convention de financement des mesures financières prévues par le plan de prévention des risques technologiques de la plate-forme pétrochimique de Carling-Saint Avold.
Classification matières/sous-matières:	1.3
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_08-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	946
<i>nom de original:</i>		
8. convention de financement des mesures financières prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la plate forme pétrochimique de Carling-Saint Avold.pdf	application/pdf	1061632
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1061632

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 14h52min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 14h56min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 14h56min07s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 15h00min22s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

• Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....

• Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altwiller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altwiller) ;
M. Jean-Pierre BIÈS (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

• Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 9

OBJET : Vente au Carreau à Saint-Avold – Cession d'un terrain industriel à la Société Euro Negoce.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président.

Monsieur Guy DAUPHIN, Gérant de la Société EURO NEGOCE à Diesen, a sollicité Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien par courrier en date du 7 janvier 2016 –copie ci-jointe), qui souhaite s'implanter sur le territoire du Pays Naborien, sur une surface d'environ 60 ares sise à l'entrée de la Vente au Carreau à Saint-Avold, en vue d'implanter un centre de contrôle technique qui n'entre pas dans la mise en concurrence des activités du groupe Hess Car SPA, qui ne souhaite pas de dépôt de point de vente de véhicules.

Afin de pouvoir procéder au démarrage des travaux dans les meilleurs délais possibles, la Société EURO NEGOCE représentée par son Gérant M. Guy DAUPHIN, a sollicité la cession de l'emprise aux mêmes conditions que la Société HESS CAR au prix HT de 3€/m², auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur étant entendu que les frais d'acte seront à supporter par l'acquéreur, les frais d'arpentage restant à la charge de la CCPN.

Un avis aux services de France Domaines a été sollicité le 23 février 2016 par les services de la CCPN.

Au vu de ce qui précède, le Président de la CCPN invite le Conseil Communautaire à :

1. Céder au profit de la Société EURO NEGOCE, représentée par son Gérant M. Guy DAUPHIN, ou toute autre personne physique ou morale appelée à se substituer, un terrain industriel plateformé et viabilisé, d'une surface d'environ 60 ares sise à la Vente au Carreau à Saint-Avold, à détacher de l'immeuble cadastré :

Ban de Saint-Avold
Section 43 n° 60
Surface 60 ares sol

moyennant le prix de vente HT de 3 €/m² auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que l'acquéreur supportera les frais d'acte notarié ;

- Avec l'obligation de maintenir l'accès actuel à la VAC en attendant la réalisation du futur accès à ladite zone restant à la charge de la CCPN ainsi que les frais d'arpentage.

2. Requérir l'inscription au livre Foncier de Saint-Avold

- d'une clause de non concurrence de toute activité commerciale liée à la vente de véhicules ;
- d'un droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer au profit de la CCPN ;
- de pouvoir déposer un permis de construire dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente et dont les travaux devront être réalisés sous un délai de 18 mois à compter de la signature de l'acte.

3. Donner tous pouvoirs à M. le Président de la CCPN ou son représentant pour comparaître à la signature de l'acte notarié étant entendu que l'acquéreur devra respecter les dispositions du règlement de la Zone correspondante au PLU de la Ville de Saint-Avold.

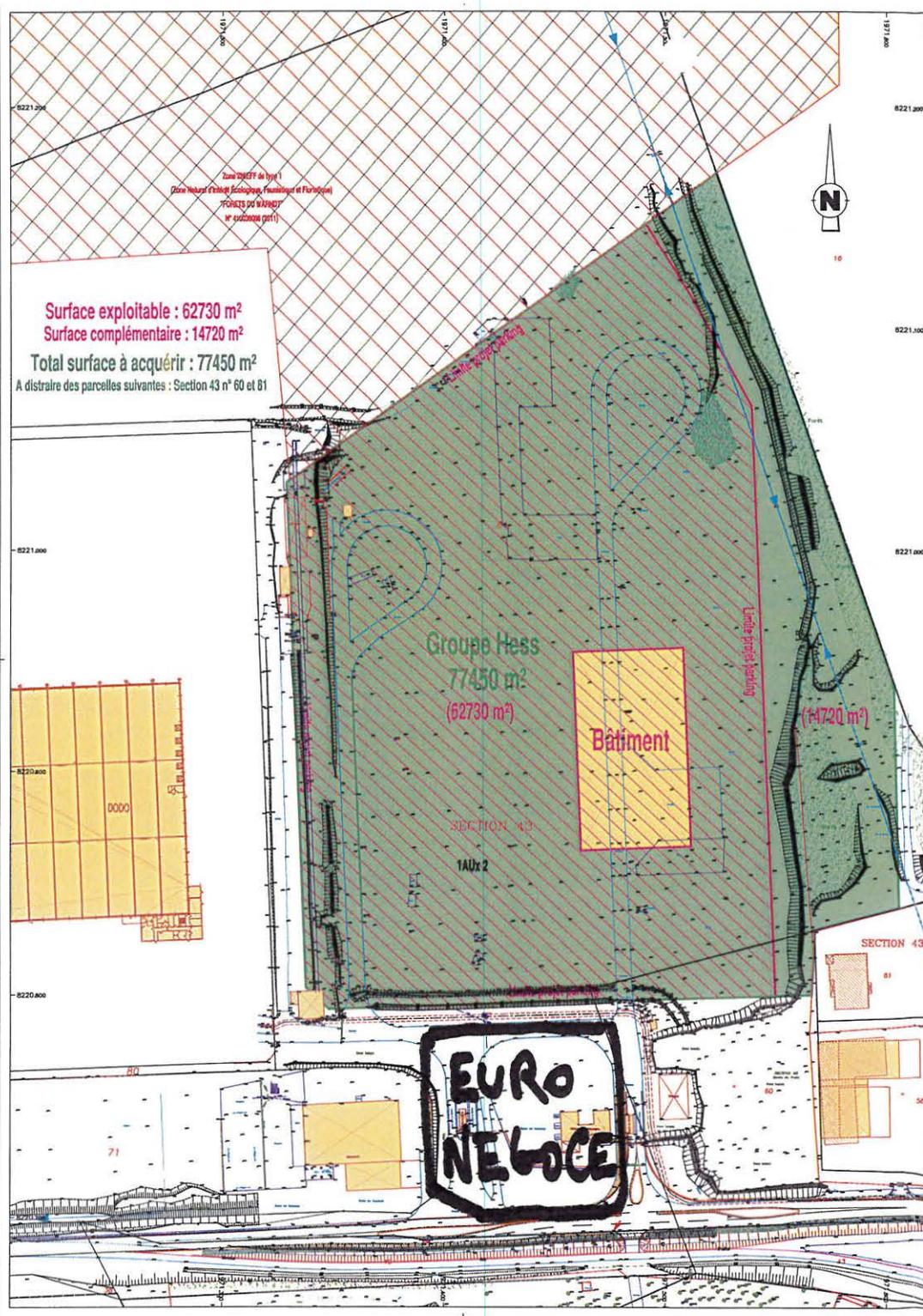
PJ : Plan de masse

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Surface exploitable : 62730 m²
 Surface complémentaire : 14720 m²
 Total surface à acquérir : 77450 m²
 A distrait des parcelles suivantes : Section 43 n° 60 et 61

Département de la MOSELLE
 Commune de SAINT-AVOLD
 PLAN TOPOGRAPHIQUE
 ET PARCELLAIRE
 PROPOSITION D'ACQUISITION

SECTION 43 PARCELLES 60 ET 61
 V.A.C.

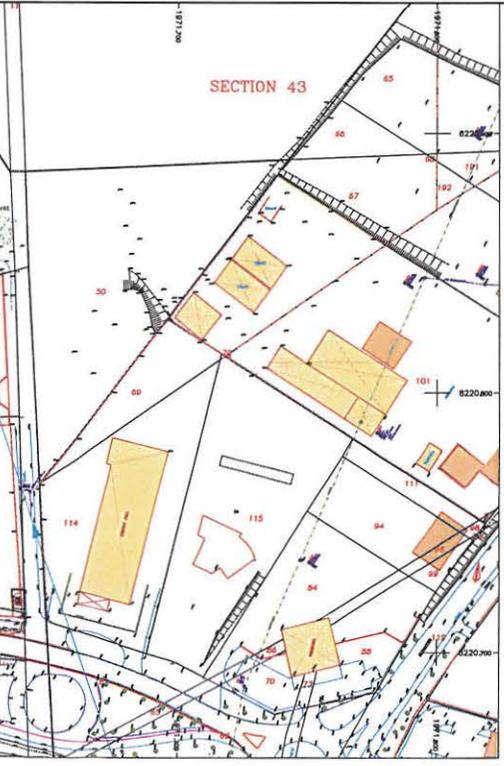
Échelle 1/1000'

Note : le parcelle issu d'une digitalisation est reporté à titre indicatif.
 N.B. : les coordonnées (XY) sont dans le système LAMBERT, le nivellement (Z) est rattaché au N.G.F. altitude normale.


SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE GÉOMÈTRES EXPERTS
Thierry RIBIC & Jean-Jacques BOUR
 Ingénieurs ENSAIS

OPÉRATEUR :	DESSIN : WEISS JP	DOSSIER N° : 15410 HESS.
DATE :	DATE : 09/12/2015	
MODIFICATIONS		
		ARCHIVES : DOSSIER 2015

Siège Social : 49 bis, Bd de Lorraine - 57000 SAINT-AVOLD - Tél. 03.87.82.19.78 - Fax : 03.87.82.71.38
 Permanence : 7, rue Palcoire - 57000 SAARLÉVILLERS - Tél. 03.87.85.48.85





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_09
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	9. vente au carreau à Saint-Avold - Cession d'un terrain industriel à la société Euro Negoce.
Classification matières/sous-matières:	3.2
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_09-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20160302-CC_20160302_09-DE-1-1_0.xml	text/xml	996
nom de original:		
9. vente au carreau à Saint-Avold - Cession d'un terrain industriel à la société euro negoce.pdf	application/pdf	785118
nom de métier:		
057-245701388-20160302-CC_20160302_09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	785118
nom de original:		
communaute@paysnaborien.com_20160314_150057.pdf	application/pdf	722176
nom de métier:		
057-245701388-20160302-CC_20160302_09-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	722176

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 15h02min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 15h08min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 15h08min13s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 15h10min07s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

- Délégués élus : 44 • En exercice : 43.....
- Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

- Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 10

OBJET : Création et mise en place d'une police intercommunale sur le territoire du Pays Naborien.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président.

Dans le souci d'assurer et d'améliorer la sécurité de nos administrés et de nos entreprises installées sur nos différentes zones communautaires, ainsi que d'apporter un concours à nos petites communes dépourvues d'agent de police municipale, M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien a souhaité procéder à la création et à la mise en place d'une police intercommunale sur le territoire du Pays Naborien.

Après avoir recueilli préalablement un avis favorable de son Bureau, qui a émis le souhait de pouvoir laisser aux communes du Pays Naborien leur police municipale, la création d'une police intercommunale sur le territoire du Pays Naborien pourrait se réaliser en vertu des dispositions de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce faisant, la mise en place de cette police intercommunale étant subordonnée à un transfert du pouvoir de police à conférer par les Maires des communes de l'Intercommunalité au Président de l'EPCI en vertu des compétences de notre intercommunalité et dans les domaines réservés par l'article L.5211-9-2, à savoir :

- L'ensemble des zones communautaires et leurs voiries dont notamment les parkings de la Maison de la Mobilité à St Avold, la Gare SNCF à St Avold/Valmont et l'aire de co-voiturage à St Avold gérées par la Communauté de Communes du Pays Naborien ;
- La gestion de la collecte et le traitement des ordures ménagères avec les déchetteries communautaires ;
- La gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage ;
- La politique d'un programme local de l'habitat ;
- La sécurité des manifestations culturelles et sportives dans des établissements communautaires ;

Il est précisé que la Police Intercommunale pourrait apporter son concours aux Maires des communes qui possèdent déjà une police municipale pour toutes actions destinées à assurer la sécurité de nos administrés et de nos entreprises.

En vertu de ce qui précède, M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien invite le Conseil Communautaire à homologuer la résolution suivante :

Le Conseil Communautaire,

1/ autorise M. le Président de la CCPN à procéder à la création et mise en place d'une police intercommunale sur le territoire du Pays Naborien dans les domaines susvisés et conformément aux dispositions de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2/ habilite M. le Président de la CCPN à recueillir préalablement l'avis des Maires des communes du Pays Naborien pour le transfert du pouvoir de police au Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien dans les domaines conférés par l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente délibération ;

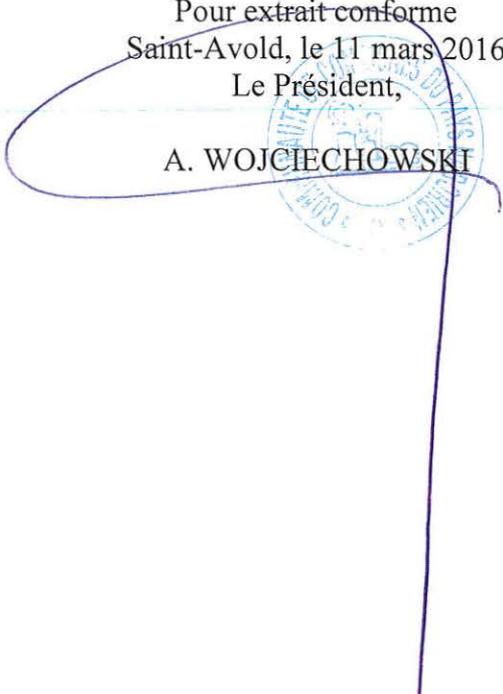
3/ donne tous pouvoirs à M. le Président de la CCPN pour l'exécution de la présente délibération et pour sa mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

Après discussion, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_10
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	10. création et mise en place d'une police intercommunale sur le territoire du Pays Naborien.
Classification matières/sous-matières:	6.5
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_10-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	870
nom de original.		
10. création et mise en place d'une police intercommunale sur le territoire du Pays Naborien.pdf	application/pdf	819070
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	819070

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 15h06min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 15h12min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 15h12min05s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 15h20min58s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

- Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....
- Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Machereh) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

- Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 11

OBJET : Contrats d'assurance des risques statutaires du personnel.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président.

La CCPN est adhérente au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de la Moselle couvrant les risques statutaires de ses agents (congé et décès).

Ce contrat a été souscrit auprès de la compagnie CNP Assurances, par l'intermédiaire du courtier SOFAXIS .

Le contrat, renouvelé le 1er janvier 2013, arrive à échéance et cessera ses effets au 31 décembre 2016.

Aussi, le Centre de Gestion de la Moselle vous propose de le remettre en concurrence en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006).

Une mise en concurrence des compagnies d'assurance sera réalisée au cours du premier semestre de l'année 2016 afin de conclure un nouveau contrat en capitalisation entrant en vigueur au 1er janvier 2017.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

M. le Président expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité ;
- que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire est invité à approuver que la Collectivité charge le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1er janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure étant précisé que le Conseil Communautaire du Pays Naborien se réserve la possibilité d'opter pour le choix d'un autre prestataire dans le cadre d'une consultation lancée parallèlement à cette procédure.

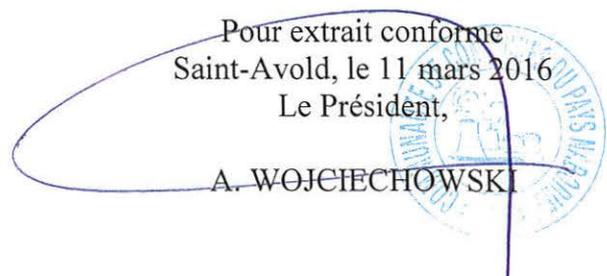
Le Conseil Communautaire invite M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à sa mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_11
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	11. contrats d'assurance des risques statutaires du personnel.
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_11-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	839
<i>nom de original:</i>		
11. contrats d'assurance des risques statutaires du personnel.pdf	application/pdf	917342
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20160302-CC_20160302_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	917342

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 15h07min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 15h12min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 15h12min14s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 15h15min12s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

- Délégués élus: 44 • En exercice : 43.....
- Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcelette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcelette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

- Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 12

OBJET : Fusion Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan – Mission d'Etude et d'Assistance en vue de la création d'une Communauté d'Agglomération.

Rapporteur : M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) élaboré par M. le Préfet de Moselle a prévu une fusion entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, portant le nouveau périmètre de ces deux territoires à 41 communes pour une population totale de 54 982 habitants.

Après avoir recueilli l'avis de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et des conseils communautaires, la commission départementale de coopération intercommunale réuni le 1^{er} février 2016 a émis un avis favorable à ce projet de fusion.

Ce faisant, dans la perspective des deux EPCI de se positionner pour un regroupement avec la volonté de vouloir la création d'une communauté d'agglomération, il paraît opportun de lancer une mission d'étude et d'assistance par un appel d'offres conclu sur la base de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le prestataire retenu par cette étude consistera à réaliser un travail d'analyse et de synthèse des éléments fournis par les services administratifs des collectivités concernées.

Il reprendra notamment les travaux réalisés au préalable par les Directeurs Généraux des Services pour l'état des lieux des compétences et du fonctionnement interne des EPCI.

Pour cette consultation, un groupement de commande a été institué et un Comité de Pilotage sera constitué et composé pour la Communauté de Communes du Pays Naborien des Membres de son Bureau, à savoir :

MM. André WOJCIECHOWSKI, Président,

MM. Gilbert WEBER, Gabriel MULLER, Gaston ADIER, Claude SCHAFER, Gabriel WALKOWIAK, Aloyse LAURENT, Eddie MULLER, Jean-Jacques BALLEVRE et le représentant de la commune de Valmont pour la CCPN ;

et pour la Communauté de Communes du Centre Mosellan, de représentants restant à désigner par cette instance ;

assisté des Directeurs Généraux des Services des deux EPCI.

Le Comité de Pilotage sera chargé de recevoir les cas échéant, les cabinets d'études et de se prononcer sur le choix du cabinet retenu qui en sera rendu-compte au Conseil Communautaire.

L'étude de chaque compétence fera l'objet d'un groupe de travail constitué d'un élu référent de chaque collectivité. Le résultat de ces travaux sera soumis à l'homologation du Conseil Communautaire.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1/ autoriser M. le Président de la CCPN ou son représentant à lancer une consultation sur la base d'un appel d'offres en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics et de solliciter une subvention financière auprès de la Grande Région et des instances compétentes ;

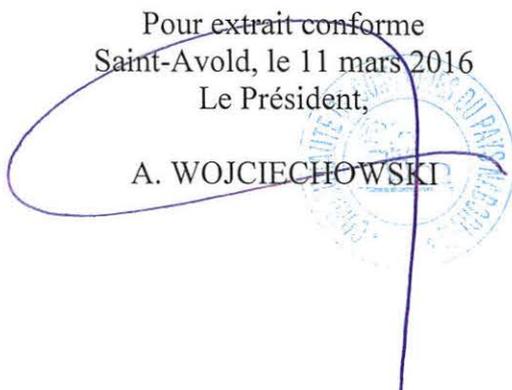
2/ habiliter M. le Président de la CCPN ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre étant entendu que les frais relatifs à cette étude seront supportés pour moitié par les EPCI respectifs étant entendu que les crédits seront à constituer au Budget Primitif 2016.

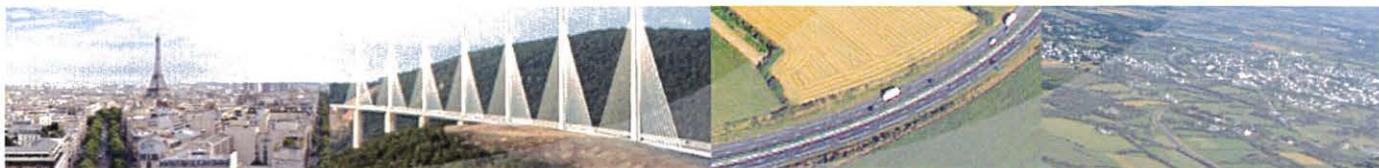
Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires apportées par M. le Président de la CCPN à M. Frédéric MULLER sur l'opportunité de réaliser une étude globale sur les compétences de l'eau et de l'assainissement, qui sera prévu dans sa globalité dans l'étude de territoire, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_12
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	12. fusion Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan - mission d'étude et d'assistance en vue de la création d'une communauté d'agglomération.
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_12-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	940
nom de original:		
12. fusion Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan - mission d'Etude et d'Assistance en vue de la création d'une communauté d'agglomération.pdf	application/pdf	882734
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	882734

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 15h09min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 15h12min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 15h12min18s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 15h21min17s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 2 mars 2016

- Délégués élus : 44 • En exercice : 43.....
- Présents : 32

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, BALLEVRE, Vice-Présidents,
Mmes CRUMBACH, BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M. KOEHLER, Mme BOYON, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, Mmes DOME, SANTIN, AUDIS, M. TLEMSANI,
M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK, SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme KLUCZYK,
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10

M. Aloyse LAURENT (Lachambre) à M. Ludovic RIST (Lachambre) ;
M. Eddie MULLER (Porcellette) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
M. Claude DERU (Altviller) à M. Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (St Avold) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. René MICK (Porcellette) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) ;
M. René STEINER (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)

- Absent non excusé : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

Point n° 13

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire.

Rapporteur : M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales imposent un débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2016.

Ce débat ne débouche ni sur un vote, ni sur une délibération qui comporte le moindre effet décisionnel, avant de se prononcer sur le Budget Primitif 2016 qui sera soumis au vote de l'assemblée lors d'une prochaine séance.

M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien propose d'engager le débat à travers nos différentes compétences statutaires, cela malgré une conjoncture économique difficile, la Communauté de Communes du Pays Naborien s'est évertuée à faire front pour déployer ses efforts et son développement dans les domaines suivants :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La CCPN gère à ce jour six zones industrielles communautaires avec un Centre de Relations Clients (Société WEBHELP), soit plus d'une centaine d'entreprises avec un potentiel de près de 2 000 emplois sur ces différents sites, à savoir :

- COMPOSITE PARK :

- Le démarrage de l'Atelier Relais au Composite Park à Porcelette en faveur de la Société COMPOSE TECH INDUSTRIE ainsi que l'extension de 500 m² au profit de l'Institut de Recherche Technologique M2P.
- L'achèvement d'un Hôtel d'Entreprises de 1 000 m², qui affiche d'ores et déjà complet avec notamment l'installation d'une nouvelle plateforme ISEETECH mais aussi du nouveau CEAC (Centre d'Etudes et d'Analyse des Composites) de la société Composite Integrity.

A noter que d'autres projets d'implantation sont dans une phase d'étude et de finalisation très avancées. Il s'agit en particulier :

- D'un concepteur, fabricant et installateur de solutions de production et de stockage de chaud et de froid pour l'industrie et le bâtiment à base de matériaux composites innovants. Ce projet inclut la construction d'un atelier de fabrication et des bureaux attenants, totalisant 2 200 m² utiles, pour un effectif global de 25 personnes environ.
- Dans le cadre de son activité liée aux matériaux composites, l'IRT M2P va réaliser le programme de développement global basé sur 3 projets de recherche nationaux (FastRTM, FastForm et Coach) pour un budget de plus de 22M€ déjà acquis sur 5 ans avec les plus grands noms de l'industrie française. L'écosystème mis en place au Composite Park a été identifié comme le meilleur environnement en France pour y développer des projets innovants. Les programmes porteront sur les secteurs de l'aéronautique, l'éolien mais aussi et surtout dans l'automobile. A noter que les installations de l'IRT seront uniques en Europe avec notamment la plateforme automobile nationale. Ce projet nécessite la construction d'un bâtiment relais de 700 m².

- PARC INDUSTRIEL DE FURST :

- Le nouveau souffle impulsé par la société SOUFFLET en faveur de la poursuite de l'activité fleuron sur notre territoire à savoir, la société NEUHAUSER, leader national en matière de production de pain, dont les travaux du parking seront achevés au courant de la présente année ;
- Le projet de poursuivre l'aménagement d'une seconde tranche des VRD sur ladite zone ;

- ZONE ACTIVAL à VALMONT :

- L'achèvement du bâtiment industriel de la société PSH et la réalisation d'un bassin de rétention en faveur du groupe SOSTMEIER qui possède un potentiel d'emplois élevés sur ladite zone. Dans cet ordre d'idée, il sera procédé à l'étude de la réutilisation de l'embranchement ferroviaire.

- PLATE-FORME de DIESEN / PORCELETTE :

- L'espérance que la société DELTA SOLAR puisse enfin concrétiser les espoirs placés par le Conseil Communautaire du Pays Naborien, avec la perspective de débiter les travaux d'aménagement d'un parc photovoltaïque.

- ZONE EUROPORT à SAINT-AVOLD :

- A travers les mesures foncières imposées par l'Etat en ce qui concerne le PPRT (contribution financière de la CCPN à hauteur du montant de 1 696 500 €), il s'agira pour la Communauté de Communes du Pays Naborien de procéder au reclassement des entreprises concernées par cette mesure déjà entamé avec la société MMTC relayé chez JOVIC, et à la commercialisation de la parcelle restante de près de 6ha (propriété ex LAYHER), sise à l'entrée de la zone Europort.

- VENTE au CARREAU :

- Après avoir implanté un dépôt logistique pour la société DODO, notre assemblée communautaire a homologué la cession d'un terrain industriel de près de 6ha en faveur de la société HESS, avec siège social à BISCHHEIM en Alsace, qui entend y réaliser un centre de conditionnement de véhicules avec la perspective de création de près de 70 à 80 emplois au départ pouvant être étendu dans le futur avec d'autres projets.

Dans cet ordre d'idée, il sera soumis au Conseil Communautaire la cession d'un terrain industriel au profit de la société EURO NEGOCE en vue de l'implantation d'un Centre de contrôle technique.

Et, il est également envisagé l'installation d'un centre de regroupement douanier sur le site de la VAC.

- CONVENTION DE REVITALISATION EON :

- Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé une motion relative au financement de l'étude pour la mise en œuvre d'un complexe industriel de substitution aux groupes 4 et 5 de la Centrale Emile Huchet (Projet FILOR), dont une entrevue a été sollicitée auprès de M. le Préfet.

- PARTENARIAT Société TOTAL :

- Perpétuité du partenariat avec la société TOTAL qui contribue à promouvoir le développement industriel de notre territoire et investissement financier à hauteur de 180 M€ sur le site de la plateforme de CARLING, appelé à devenir un Centre Européen leader sur les hydrocarbures et polymères, qui doit générer à terme 110 emplois nouveaux.

I. COMMERCE

La Communauté de Communes du Pays Naborien continuera à apporter sa contribution au développement de la Fédération des Commerçants du Pays Naborien, qui verra en 2016, la réalisation de nouveaux projets commerciaux grâce à l'octroi notamment de la subvention du FISAC 2^{ème} tranche d'un montant de 168 265 €.

Parallèlement, le Salon de l'Agriculture crée il y a deux ans, a drainé beaucoup d'exposants avec la visite de plus de 20 000 visiteurs.

Ce salon devrait se perpétuer en 2016, ce qui montre un signal fort pour le développement du commerce du Pays Naborien.

II. RELATIONS TRANSFRONTALIERES (MOSA)

La Communauté de Communes du Pays Naborien a participé avec ses homologues EPCI de Moselle-Est à la réussite d'une Maison de l'Allemagne siégeant à FORBACH et qui a pour but de faciliter les démarches administratives des frontaliers.

Depuis son ouverture au 15 juillet et jusqu'au 31 décembre 2015, une trentaine de personnes se sont présentées.

Pour l'année 2016, une participation financière de près de 11 000 € sera à prévoir au Budget Primitif 2016.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays Naborien sera appelée à homologuer des actions d'intensification ou de sensibilisation de la langue allemande auprès de différents établissements scolaires du Pays Naborien, à savoir : écoles maternelle et élémentaire d'Altviller, Carling et Lachambre, Collèges la Carrière et Sainte-Chrétienne à Saint-Avold et Rabelais à L'Hôpital, dont une participation financière d'un montant global de 7 000 € sera sollicitée auprès de la CCPN par le Conseil Départemental.

III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, la CCPN a permis la concrétisation d'une convention cadre du Val de Rosselle avec les 3 autres EPCI de Moselle-Est.

L'implantation de l'association WIMOOV, plateforme de mobilité sur le territoire du Pays Naborien a permis en l'espace de 6 mois, de répondre à plus de 200 demandes sur notre territoire qui se trouve être l'un des leaders en Moselle. 5 emplois ont été créés dont 3 issus du Pays Naborien.

Par ailleurs, l'action menée par WIMOOV se trouve être un des modèles pour l'Etat puisque au niveau national, le CGET s'en inspire. (Services du Premier Ministre, Manuel VALLS)

IV. URBANISME-INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les services de la CCPN procèdent à l'instruction des documents d'autorisation d'urbanisme en faveur de ses communes membres. Cette compétence permet notamment de faciliter les relations de proximité avec les usagers et les administrations communales.

A la date du 1^{er} février 2016, il a été recensé l'examen du nombre de dossiers suivants :

- Certificat d'urbanisme : 67
- Permis de construire : 33
- Déclaration préalable : 47
- Permis de démolir : 1
- Permis d'aménager : 2

COMPETENCES OPTIONNELLES

V. ENVIRONNEMENT/ORDURES MENAGERES

L'année 2015 a été marquée par le lancement du Multiflux sur l'ensemble du territoire, qui devrait permettre à terme de réaliser une économie en matière de coût des Ordures Ménagères.

Cela étant, la CCPN devra être vigilant quant à la gestion du SYDEME, appelé à réduire un déficit estimé à hauteur de 12M€ à ce jour et dont malheureusement les contribuables auront à supporter une augmentation qui sera proposée au Conseil Communautaire au mieux des intérêts des Administrés du Pays Naborien.

Enfin, l'année 2016 pourrait être le commencement des travaux d'une nouvelle déchetterie communautaire à L'Hôpital.

VI. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT/POLITIQUE DE VILLE

Il est proposé la poursuite de l'accompagnement par la CCPN aux organismes d'habitation pour les réhabilitations d'immeubles et le programme Habiter Mieux, avec une convention de financement à intervenir avec les services de l'Etat.

Le Programme Local de l'Habitat étant en instance de finalisation, pourrait être soumis à l'approbation des instances préfectorales au courant de l'année 2016.

En ce qui concerne le contrat de Politique de Ville, approuvé le 2 juillet 2015, il sera soumis à son application à travers les différentes actions sociales (Saint-Nabor services/EFIC) et Chantiers d'Insertion adoptées par le Conseil Communautaire.

VII. AIRE D'ACCUEIL

L'année 2016 doit voir le lancement d'une nouvelle consultation en matière de DSP, dont la gestion est assurée à ce jour par la société SAINT-NABOR SERVICES, pour un coût de 180 000€/an.

VIII. PERSONNEL

L'année 2015 a vu pour le personnel intercommunal, l'installation des Comités Techniques et d'Hygiène et de Santé. A ce jour, l'effectif est composé de près de 60 personnes agents permanents titulaires et non titulaires. En 2016, il sera mis en place le Compte Epargne Temps et le recrutement d'emplois saisonniers seront à prévoir pour la période estivale au Complexe Nautique.

IX. LOI NOTRE – FUSION DE LA CCPN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE MOSELLAN

La loi NOTRe du 7 août 2015 a pour objectif de réduire le seuil minimum des EPCI à hauteur de 15 000 habitants. C'est ainsi que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal élaboré par le Préfet a proposé la fusion de la CCPN avec la CC du Centre Mosellan, touché par les dispositions du seuil de 15 000 habitants avec une population en baisse démographique de 14 321 habitants.

Le Conseil Communautaire du Pays Naborien a homologué en séance du 15 décembre 2015, le projet de fusion préconisé par les services de l'Etat, qui pourrait donner une nouvelle impulsion et un nouveau mode de fonctionnement de ces deux entités administratives, avec la perspective de création d'une Communauté d'Agglomération qui serait la troisième en Moselle-Est et répondrait aux exigences et impératifs souhaités par l'Etat en travaillant en harmonie avec la nouvelle Grande Région Alsace/Champagne/Ardenne et Lorraine.

Cette fusion a été homologuée par la CDCI le 1^{er} février 2016 et le Conseil Communautaire devra se prononcer sur les modalités d'une étude de territoire à réaliser rapidement.

COMPETENCES FACULTATIVES

X. TRANSPORTS

L'année 2015 a permis à la CCPN d'exercer une année de pleine gestion avec la société VEOLIA de ces différentes lignes de transport, au nombre de 5 à ce jour et satisfaire ainsi les requêtes des usagers de plus en plus nombreux à utiliser ce mode de transport.

Dans ce cadre, les travaux de parking de covoiturage ont été entrepris et sa réception prononcée le 13 janvier 2016, permettra de satisfaire les utilisateurs de ce mode de fonctionnement, sur un parking comportant plus de cinquante places en face du NOVOTEL.

La CCPN continuera à supporter financièrement la ligne MS1 pour une durée d'un an moyennant la production d'un rapport d'activité.

Enfin, en l'année 2016, il sera étudié l'agrandissement d'une nouvelle tranche du parking de la Gare SNCF et une réflexion sera entamée avec la commune de Valmont pour l'embellissement des immeubles sis en face de la Gare SNCF.

XI. NOUVELLES TECHNOLOGIES/HAUT-DEBIT

L'année 2015 a permis à l'ensemble des communes du Pays Naborien de posséder une capacité de haut débit à hauteur de 8 Méga minimum et de pouvoir finaliser les zones non pourvues et existant sur les communes de Lachambre et Macheren.

XII. TOURISME

La CCPN poursuivra en 2016 les travaux d'aménagement de nouveaux chemins ruraux, son projet d'étude sur les pistes cyclables, étudiera la manière de réaliser avec les clubs de marche, une nouvelle marche intercommunale (3^{ème} édition), à travers une subvention à hauteur du montant de 2 500 €, à allouer au Club Vosgien.

Et la CCPN devra étudier en 2016, l'adhésion de l'Office du Tourisme de Saint-Avold à la CCPN, dont le Tourisme deviendra une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017.

PROJET DE NOUVELLES COMPETENCES

XIII. SECURITE DES ZONES COMMUNAUTAIRES ET DES DECHETTERIES

Dans le climat de l'insécurité qui règne actuellement sur notre territoire et en vue d'apporter un concours à nos petites communes dépourvues d'agent de police municipale et permettre d'assurer la sécurité sur l'ensemble de nos zones communautaires, il sera soumis à l'étude le projet de mise en place d'une police intercommunale selon des dispositions déterminées suivant les dispositions de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé que les Maires des communes du Pays Naborien conserveront leur pouvoir de police et leur police communale.

XIV. FISCALITE

La CCPN sera appelée à préparer avec beaucoup de maîtrise son budget dans la mesure où l'Etat doit poursuivre sa baisse de dotations auprès des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire devra réfléchir sur l'opportunité de relever le cas échéant, les différents taux d'imposition non augmentés depuis l'année de création en 2004.

A. POPULATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN

Au 1^{er} janvier 2016, la population de la Communauté de Communes du Pays Naborien se détermine comme suit :

- Population locale 40 311 habitants (2015 : 40 620 habitants)
- Population totale 41 346 habitants (2015 : 41 656 habitants)

B. RECETTES

La Fiscalité Professionnelle Unique a été mise en place sur l'ensemble du territoire du Pays Naborien au 1^{er} janvier 2012.

A défaut de notification à ce jour, de l'état des impositions 2016, les prévisions de recettes fiscales peuvent être estimées à hauteur de :

• **Contribution Economique Territoriale (CET)**

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 7 625 882 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) 2 404 828 €
- IFRER 3 299 435 €
- TASCOT 246 623 €
- Autres Recettes liées à la FPU 3 043 636 €
- Compensations à Reverser aux Communes 13 782 870 €

- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource) 850 145 €
- DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) 447 014 €

Pour rappel, une enveloppe financière globale de 500.000 € a été instaurée au titre du Fonds de Concours et sera répartie à raison de 50.000 € par Commune pour tous travaux d'investissement réalisés durant la durée de la mandature 2014-2020.

A noter qu'en 2016, la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux Communes Membres, sera à nouveau inscrite au Budget Primitif de l'exercice pour un montant global de 200.000 €.

• **Produit des impositions additionnelles : 916 375 €**

dont	taxe d'habitation	635 930 €
	foncier bâti	266 012 €
	foncier non bâti	14 433 €

- **Dotation Globale de Fonctionnement : 546 378 €**

Le versement transport peut être estimé à environ **1 500 000 €** pour l'année 2016.

En ce qui concerne les emprunts en cours au 1^{er} janvier 2016, la dette par habitant est de :

- 51,31 € pour le budget Principal
- 8,61 € pour le budget annexe Furst

- 48,26 € pour le budget annexe Grunhof
- 14,46 € pour le budget annexe Bâtiment-Relais
- 0,64 € pour le budget Ordures Ménagères

123,28 € / habitant (au 1^{er} janvier 2016 contre 137,08 € / habitant au 01.01.2015) étant précisé qu'aucun emprunt n'a été effectué durant l'exercice 2015.

Après lecture de ce document par M. le Président de la CCPN et aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire donne acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 à M. le Président de la CCPN.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 mars 2016
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20160302_13
Date de la décision:	2016-03-02 00:00:00+01
Objet:	13. Débat d'orientation budgétaire.
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	057-245701388-20160302-CC_20160302_13-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	813
nom de original:		
13. débat d'orientation budgétaire..pdf	application/pdf	3214677
nom de métier.		
057-245701388-20160302-CC_20160302_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	3214677

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2016 à 15h10min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2016 à 15h12min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2016 à 15h12min08s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	14 mars 2016 à 15h15min08s	Recu par le MIOCT le 2016-03-14